

Date : 31 août 2021

Sécurité scolaire en autobus

Chers parents,

Pour assurer la sécurité de tous les enfants pendant les trajets en autobus et dans l'école, la direction de l'école recommande aux parents de lire ces consignes aux enfants.

Les brigadiers scolaires feront des ateliers de sensibilisation pendant toute l'année scolaire à l'ensemble des élèves de notre école concernant les règles de sécurité.

Vous pourrez garder ce feuillet à la vue des enfants pour signifier l'importance de la sécurité de tous les enfants dans l'école.

Merci de votre implication pour nos enfants.

La direction

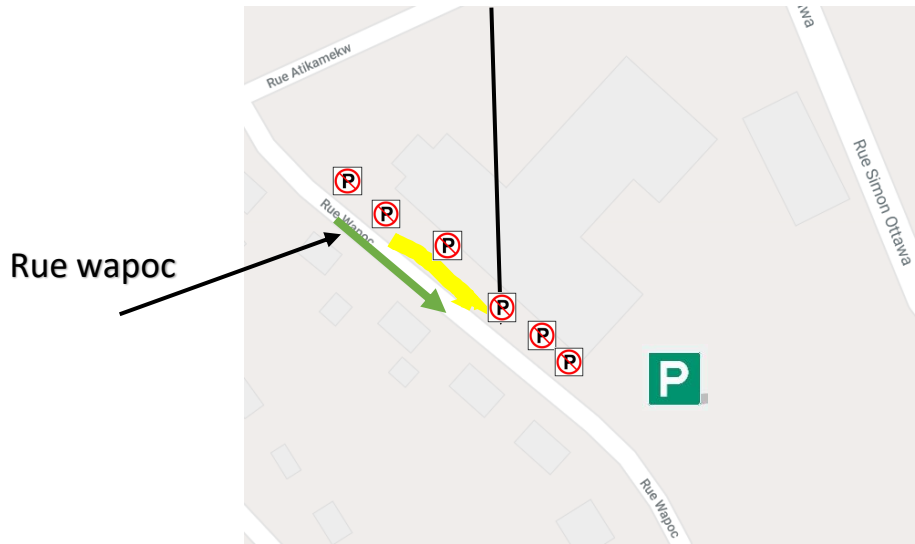
Table des matières

1. La zone de débarcadère de l'école primaire.....	2
2. La circulation des élèves dans l'école. (Entrées/sorties).....	3
3. Le stationnement des employés de l'école primaire.	3
4. Les règles de sécurité de l'écopier dans l'autobus scolaire.....	4
✧ Dans la rue.....	4
✧ Dans l'autobus.	4
✧ Le débarquement	4
5. La discipline dans l'autobus.....	5
6. Le partage des responsabilités.	6
✧ Le parent.....	6
✧ L'élève.....	6
✧ Le conducteur d'autobus	6
✧ Le transporteur d'autobus	7
✧ La direction de l'école.	7
✧ Les services éducatifs de Manawan.	7
7. Pour motiver les retards et les présences de vos enfants.....	8
8. Les tâches du brigadier scolaire	9
✧ 1. À la montée des élèves.	9
✧ 2. Durant le trajet.	9
✧ 3. À la descente des élèves.	9
✧ 5. À l'arrivée à l'école.....	9
9. Les heures du transport scolaire.	10
10. En cas d'annulation ou de retards des services de transport.	11
11. Les avis de contravention scolaire.....	11
12. Le transport scolaire et les consignes sanitaires de la Covid-19.	12

1. La zone de débarcadère de l'école primaire.

La zone de débarquement et d'embarquement se fait sur la rue wapoc, à la porte de l'entrée principale. Il est strictement interdit de stationner les voitures sur le côté nord de la rue wapoc à la hauteur de l'école.

Rue wapoc nord



Stationnement permis

Zone d'embarquement/débarquement des autobus

Les surveillants scolaires sont assignés à surveiller entre ces heures :

Avant-midi : 7 :45 à 8 :30

Après-midi : 12 :45 à 13 :30

Ouverture des portes de l'entrée principale pour les élèves de l'école primaire Simon P Ottawa

Préscolaire et primaire

Avant-midi	Après-midi
8 :00	13 :00

2. La circulation des élèves dans l'école. (Entrées/sorties).

Entrée	1. Les élèves utiliseront leurs entrées et leurs sorties assignées.
	2. Les brigadiers accompagnent les élèves à l'intérieur de l'école tout de suite après le débarquement. Ils doivent surveiller à leur étage respectif jusqu'à la première période de l'avant-midi ou de l'après-midi.
	3. Les enseignants attendent leurs élèves à la porte de leur classe.
	4. Le personnel non-enseignant devra faire la surveillance dans les corridors lors des entrées et des sorties des élèves.
Sortie	1. Les brigadiers scolaires sont postés à l'entrée des autobus pour l'embarquement des élèves.
	2. Lors des sorties, les enseignants sont tenus d'accompagner leurs élèves jusqu'à l'autobus scolaire.

3

3. Le stationnement des employés de l'école primaire.

Les employés de l'école et les visiteurs devront stationner leur voiture dans le stationnement de l'école, ainsi que du côté opposé de l'école de la rue wapoc, dans le même sens de la circulation. (Voir flèche verte)

Il est donc strictement interdit de stationner les voitures sur le côté de l'école de la rue wapoc.



4. Les règles de sécurité de l'élève dans l'autobus scolaire.

✧ Dans la rue.

1. Je me rends à l'avance à l'arrêt d'autobus pour éviter de courir.
* L'autobus ne pourra plus attendre les passagers retardataires.
2. J'attends l'autobus en file sans bousculer les autres.
3. J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de m'en approcher.



4

✧ Dans l'autobus.

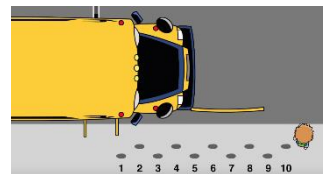


4. Je monte dans l'autobus en file et je tiens la rampe.
5. Je me dirige vers ma place et m'assois immédiatement.
6. Je laisse l'allée libre de tout objet.
7. J'évite de distraire le conducteur ou la conductrice.
8. Je laisse mes objets dans mon sac.
9. Je garde les bras et la tête à l'intérieur de l'autobus en tout temps.
10. Je reste assis tout au long du trajet, jusqu'à ce que l'autobus se soit complètement arrêté.



✧ Le débarquement

11. Je m'éloigne de l'autobus dès que je suis descendu et je reste loin des roues.
12. Je compte dix pas en sortant de l'autobus avant de traverser devant.
13. Je m'assure que le conducteur ou la conductrice m'ait bien vu avant de traverser devant l'autobus.
14. Je regarde à gauche, à droite et encore à gauche avant de traverser la rue.
15. J'attends les consignes du conducteur ou de la conductrice lorsque j'échappe un objet sous l'autobus. S'il est impossible de lui parler, j'attends que l'autobus se soit éloigné avant de ramasser l'objet.
16. Je ne passe jamais derrière l'autobus scolaire.
17. En tout temps, je respecte l'autobus, le conducteur, le brigadier et les autres enfants.



5. La discipline dans l'autobus

Le transport scolaire est un privilège et non un droit acquis. Des procédures s'appliqueront pour l'élève qui ne respecte pas les règles de sécurité de l'écolier.

Les élèves qui ne respecteront pas les règles de sécurité auront un avis de comportement. Les parents devront signer l'avis et le retourner au brigadier lors de son prochain transport vers l'école.

Il est important de préserver un climat de sécurité et de respect dans les autobus. Pour tout manquement de la part des élèves, le Service du transport a le droit de suspendre immédiatement le privilège du transport scolaire, et ce, selon la gravité de l'infraction.

Le parent devra donc transporter son enfant à l'école pour la durée de la suspension dans le transport scolaire.

Avis majeurs;


- 3 avis de comportement ⇨ 1 journée de suspension
- 4 avis de comportement ⇨ 3 journées de suspension

Après plus de 4 avis, les décisions seront prises par le directeur.

- 5 avis de comportement ⇨ 5 journées de suspension
- 6 avis et + ⇨ Suspension d'une durée indéterminée

À bord de l'autobus, les élèves doivent toujours écouter les directives du conducteur, du brigadier et respecter leur autorité. C'est une question de sécurité!

Voici un aperçu de l'avis;



Avis de comportement pour l'écolier dans l'autobus scolaire.

Date de l'avis / /

Identité de l'écolier(ère):
 Nom : _____
 Classe de : _____

Identité d'un parent
 Nom : _____
 Adresse : _____

Description de l'incident
 Date : _____
 Heure : _____ am pm
 Témoin de l'incident :
 Brigadier scolaire Chauffeur d'autobus
 Autres : _____

Conséquences
 1^{er} avertissement 4^e avertissement
 2^e avertissement 5^e avertissement
 3^e avertissement 6^e avertissement

Le Service du transport a le droit de suspendre immédiatement le privilège du transport scolaire, et ce, pour une période indéterminée selon la gravité de l'infraction. Voir à l'endos pour plus d'informations.

Règlement non respecté : _____

 Signature : _____

Un parent devra signer cet avis et le retourner au brigadier lors de son prochain transport vers l'école. Merci de sensibiliser votre enfant sur les règles de sécurité.
 La direction
 Signature d'un parent : _____
 Date : ____/____/____

6. Le partage des responsabilités.

La sécurité des élèves aux arrêts d'autobus et dans l'autobus est la responsabilité de plusieurs intervenants. Il est donc important de bien définir les responsabilités de chacun et d'obtenir la collaboration de tous:

✧ Le parent

- est responsable de la supervision de son enfant à l'arrêt d'autobus. Il doit informer son enfant que le transport scolaire est un privilège et qu'il se verra refuser l'accès s'il ne respecte pas **les règles de sécurité de l'écolier en autobus scolaire.**
- Les parents d'enfants d'âge préscolaire auront la responsabilité et l'obligation de surveiller leur enfant à l'embarquement et au débarquement de l'autobus.

✧ L'élève

- doit connaître, comprendre et respecter **les règles de sécurité de l'écolier en autobus scolaire.** Il doit également en tout temps respecter l'autorité du conducteur d'autobus, des brigadiers et suivre leurs directives. Chaque élève est responsable de ses actions et l'intimidation à bord du véhicule n'est jamais tolérée.

✧ Le conducteur d'autobus

- est responsable de la sécurité de tous ses passagers. Il est un professionnel chevronné qui gère tous les éléments directement reliés aux opérations d'un autobus.
- Il doit respecter les heures établies du transport scolaire de l'école primaire.

✧ Le transporteur d'autobus

- est responsable d'administrer son entreprise selon les lois et les règles en vigueur et est responsable de tous ses conducteurs. Il a également la responsabilité de les former en fonction des besoins de la clientèle. Il doit aussi faire respecter les heures établies du transport scolaire de l'école primaire.

✧ La direction de l'école.

- est en lien constant avec le transporteur d'autobus scolaire. Elle doit notamment voir au respect **des règles de sécurité de l'écolier en autobus scolaire** et **des heures du transport scolaire**, puisque l'autobus scolaire est considéré comme le prolongement de l'école. Elle s'assure aussi de mettre les parents à contribution quand vient le temps de trouver des solutions aux problèmes qui peuvent survenir dans l'autobus scolaire.

✧ Les services éducatifs de Manawan.

- soutient l'école dans ses opérations quotidiennes du réseau de transport. La direction des services éducatifs est responsable de l'ensemble des opérations du réseau scolaire, notamment la mise en place d'un service de transport sécuritaire, fiable et de qualité, la planification des circuits, le choix des emplacements des arrêts d'autobus, la discipline dans les autobus, les commentaires ou les plaintes des parents, etc.

7. Pour motiver les retards et les présences de vos enfants.

→ Il sera toujours de la responsabilité des parents d'informer le titulaire de tout retard ou absence de l'enfant à l'école, et cela pour des raisons de sécurité.

Soit par le groupe Facebook de sa classe.



Soit en appelant :

Au numéro : 819-971-8817 poste 222 et parlez avec la réceptionniste de l'école.

À chaque demi-journée, les brigadiers scolaires appellent les parents dont l'enfant est absent à l'école à partir de 9:00 l'avant-midi et 13:30 l'après-midi pour le préscolaire et le primaire.

→ Les enfants ne peuvent pas changer d'autobus, quand ils se font garder à une autre place que leur domicile.

8. Les tâches du brigadier scolaire

✧ 1. À la montée des élèves.



Le brigadier se place près de la portière, dans le champ de vision du conducteur, aidant les plus petits à monter, prévenant les bousculades, et vérifiant que tous sont montés à bord.

✧ 2. Durant le trajet.

Le brigadier s'assure que les élèves à bord de l'autobus respectent les consignes du conducteur et qu'ils suivent les procédures selon la responsabilité de l'élève et en accord avec les règles de sécurité de l'écolier.



9

✧ 3. À la descente des élèves.



Le brigadier les précède et compte dix pas, pour s'éloigner suffisamment de l'autobus et pour s'assurer d'être dans le champ de vision du conducteur.

✧ 4. À la traversée des élèves.

Lorsque les écoliers doivent traverser la rue, le brigadier leur rappelle de bien regarder à gauche, à droite et encore à gauche, avant de traverser aux limites de la zone de danger. Il demeure à son poste, où il peut être vu du conducteur et voir les écoliers en marche.



✧ 5. À l'arrivée à l'école.

Le brigadier s'assure que tous les élèves sortent de l'autobus. Il les accompagne jusqu'à l'intérieur de l'école.

Il aide à la surveillance des élèves jusqu'à leur rentrée dans leur classe.

Il relève les absences des classes et il appelle les parents dont leur enfant est absent de l'école.

Le brigadier doit circuler dans l'école pour assurer la sécurité des enfants, après leur tâche des appels aux parents.

9. Les heures du transport scolaire.

Autobus scolaire				
	Primaire		Préscolaire	
	Am	Pm	Am	Pm
Début de la ronde	7 :50	12 :50	8 :50	12 :50
Arrivée à l'école	8 :00	13 :00	8 :55	12 :50
Fin des cours	11 :35	15 :30	11 :00	15 :00
Départ de l'école pour la maison	11 :40	15 :40	11 :10	15 :10
Vendredi : Fin des cours en pm		15 :00		14 :30
Parascolaire		16 :30		

Les heures sont à titre indicatif, l'horaire peut différer en raison de la météo ou de l'état des chaussées.

Autobus scolaire ADAPTÉ				
	Primaire		Préscolaire	
	Am	Pm	Am	Pm
Début de la ronde	7 :40	12 :40	8 :40	12 :40
Arrivée à l'école	8 :00	13 :00	8 :55	12 :50
Fin des cours	11 :35	15 :30	11 :00	15 :00
Départ de l'école pour la maison	11 :40	15 :40	11 :10	15 :10
Vendredi : Fin des cours en pm		15 :00		14 :30
Parascolaire		16 :30		

Pour la sécurité des écoliers, les chauffeurs sont tenus d'arriver au moins

10 minutes avant la fin des cours.

En jaune, la ronde de l'autobus adapté ramasse les élèves du primaire et du préscolaire en même temps.

10. En cas d'annulation ou de retards des services de transport.

Les chauffeurs et le transporteur restent les décideurs de la livraison des services en cas d'intempéries ou de mauvais état de la chaussée. Il est de leur devoir d'informer l'école dans les plus brefs délais. La direction de l'école doit publier la décision sur le site Facebook



École Simon P. Ottawa parents-école

11. Les avis de contravention scolaire.

Pour améliorer la sécurité des enfants pendant le trajet en autobus dans la communauté, les chauffeurs d'autobus et les brigadiers scolaires pourront remplir des avis de contravention scolaire concernant le non-respect des feux de signalisation des autobus scolaires.



La personne qui aura constaté l'infraction remplira l'avis et l'acheminera au Service de la sécurité publique de Manawan pour dénoncer la personne en délit.

C'est à la discrétion du Service de la sécurité publique de décider du sort des personnes en délit.

Voici un aperçu de l'avis;



Avis de contravention scolaire.

Numéro de l'avis de la contravention	____-____-____	Date de l'avis	____ / ____ / ____
Identité du contrevenant :		Identité du véhicule	
Nom : _____		Marque : _____	
Adresse : _____		Couleur : _____	
_____		Propriétaire du véhicule : _____	
Description de l'infraction.		Conséquences sur l'infraction.	
Date : _____		Cette infraction entraîne une dénonciation au Service de la sécurité publique de Manawan.	
Heure : _____ <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm			
Cette infraction a été constatée et validée par un;		Commentaires :	
<input type="checkbox"/> Chauffeur d'autobus <input type="checkbox"/> Brigadier scolaire		_____	
<input type="checkbox"/> Autres : _____		_____	
_____		_____	
Endroit de l'infraction :		_____	
_____		_____	
Signature : _____		_____	
_____		_____	

12. Le transport scolaire et les consignes sanitaires de la Covid-19.

- ✧ Le port du masque est obligatoire du préscolaires jusqu'à la 6^e année dans les autobus scolaires.
- ✧ Les enfants recevront un masque de procédure dans leur sac d'école pour le mettre dès le lendemain matin en attendant l'autobus.
- ✧ Les masques seront mis dans un sac Ziploc, il sera alors très important que les enfants aient leur sac d'école à tous les jours.
- ✧ Tous les enfants auront leur place assignée dans l'autobus.
- ✧ Il est important de toujours respecter les places.
- ✧ Les enfants ne peuvent pas changer d'autobus, quand ils se font garder à une autre place que leur domicile.
- ✧ Le transporteur a la responsabilité de désinfecter les autobus scolaires après chaque parcours.